

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

DELEGATION

F.0 - N° 89/Secrétariat/DD

Objet : Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale


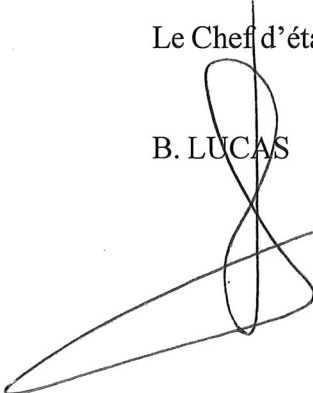
Je soussigné Benoît LUCAS, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Evreux, donne délégation, en vertu des articles R.57-8-1 et D.454 du CPP, à :

- Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au Chef d'établissement,
- Monsieur Vincent SAR, Chef de détention,
- Monsieur Jean-Marc PAMART, Adjoint au Chef de détention,
- Monsieur Eric BOUTELIER, Lieutenant,

pour autoriser un détenu à recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale.

Le Chef d'établissement,

B. LUCAS



Destinataires :

Chef d'établissement

Adjoint au Chef d'établissement

Chef de détention

Adjoint au Chef de détention